

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/11/2020

Référence
3bis-16-11-2020

Objet de la délibération
ADRESSAGE ANJOU FIBRE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Date de la convocation
09/11/2020

Date d'affichage
23/11/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Maine et Loire
Le : 16/11/2020

Et

Publication ou notification du :
16/11/2020

L' an 2020 et le 16 Novembre à 19 heures 45 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Loisirs de Sermaise sous la présidence de MAREK Gildas, Maire

Présents : M. MAREK Gildas, Maire, Mmes : LEHOREAU Maryvonne, LELIEVRE Marie Lise, LEROUX Chantal, THIERRY Mélissa, MM : BROSSARD Nicolas, LALANDE Anaud, LEMOUCHER Yannick, MABIT Aurélien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GAUTHEUR Angélique à M. MABIT Aurélien, M. CHOISNET Nicolas à M. LEMOUCHER Yannick

A été nommée secrétaire : Mme LEHOREAU Maryvonne

Objet de la délibération : ADRESSAGE ANJOU FIBRE

cette délibération annule et remplace la n° 3-16-11-2020

Approbation des dénominations de voies, de la numérotation des immeubles et du cadre des plaques de rue et de numéro.

Afin de préparer l'installation de la fibre numérique sur la commune toutes les habitations doivent pouvoir être localisées très précisément et de façon non-ambigüe.

De ce fait, il convient d'identifier très clairement les immeubles actuellement rattachés à un lieudit et de procéder à leur numérotation.

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, la dénomination des voies communales, le numérotage constituant une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 de CGCT.

Le conseil municipal est par conséquent appelé à se prononcer sur la dénomination des voies, sur le système de numérotation des immeubles et sur l'aspect

Accusé de réception en préfecture 049-214903346-20201119-3bis-16-11-2020- DE Date de télétransmission : 19/11/2020 Date de réception préfecture : 19/11/2020
--

esthétique des plaques de voie.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de valider les dénominations pour les voies communales comme indiqué dans le tableau annexé, d'approuver le système de numérotation retenu pour chaque point d'adressage, avec côté pair et côté impair, pour les voies situées en dehors du bourg, d'approuver le choix de plaques de voie et de numéro, semblables à celles déjà en place sur la commune, de préciser que les crédits nécessaires à cette dénomination seront inscrits au budget principal 2021, et d'autoriser, Mr le Maire, à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Route de Jarzé

- 1 La Brunetière A0002 Michel HUBERT
- 3 La Lavandière B0029 LORAND Christian
- 2 Rouveau B0052 PLOWDEN-WARDLAM Stéphanie
- 4 La Michoulière B0162 ?????
- 6 La Guittelière ZA0004 JOGUET Nolan

Route de Chaumont

- 5 Les Perres B0124 ROCHER Eric
- 7 La Fenelière B0595 POIGNANT du FONTENIOUX Catherine
- 9 Les Perres B0130 BERGERET Stéphane
- 8 Les Goulineries B0283 DAVID-RAVENEAU Sophie
- 10 Le Champ des Goulineries B0270 AUBINEAU Samuel
- 12 Les Touches B0213 CHEVROLLIER Michel

Route d'Echemiré

- 1 La Morinière A0268 BELLIER Eric
- 3 Les Coulonnières A0483 Pinte Guy
- 5 Le Petit Verger A0124 BRIBARD Marie
- 2 Le Champ de la Croix A0047 COTTEREAU Xavier
- 4 L'Épinerie A0086 BRIBARD Marie

Route de St Georges

Accusé de réception en préfecture 049-214903346-20201119-3bis-16-11-2020- DE Date de télétransmission : 19/11/2020 Date de réception préfecture : 19/11/2020
--

1 La Fleurière A0479 MASSOT François
3 Foliquet A0451 GOUJON Anne Marie
5 Foliquet A0447 CELLIER Gabriel
7 La Genetière A0969 LALANDE Arnaud
2 La Grande Lardière A0484 MARCHAND Maxime

Route des Bougeards

2 Les Bougeards A0031 BRUNEAU Jacqueline
4 Les Bougeards A0032 MAREK Franck

Route de Gadon

1 Le Chalet A1026 GRELIER Pierre
3 Château de la Porte A0142 PINTE Guy

Route du Gué de la Coudre

1 Le Pêcher A1003 MARGAS Emmanuel
3 Château du Gué de la Coudre A0626
du PELLOUX de PRARON Hugues
2 Le Meillion A0196 BRIÈRE Mickaël
4 Le Tertre A0667 ALLUSSE Maryvonne
6 La Thibaudière A0737 LEE Sheila
8 La Grande Thibaudière A0181 THIBAUD Daniel
10 Le Logis de la Coudre A0654 DELLOYE Arnaud
12 Le Gué de la Coudre A1110 MARGAS Guillaume

Route de Marzé

2 Marzé A0575 LEROUX Joris
4 La Source de Marzé A1039 REYNOLDS Charles

Route de Le Vieil Baugé

1 Les Fontenelles ZB0019 GOUARD Didier
2 La Fontaine A0743 FRAINER Régis
4 La Touzetterie A0565 ODIAU Louis

Route de Bel Air

1 Bel Air B0296 JAUNAY Guy
3 La Pilletière B0553 COUET Jacqueline
5 Guégné B0425 COUET Jacqueline

Accusé de réception en préfecture
049-214903346-20201119-3bis-16-11-2020-
DE
Date de télétransmission : 19/11/2020
Date de réception préfecture : 19/11/2020

2 La Noue B0363 COUET Jacqueline

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/11/2020
Le Maire



Gildas MAREK



Accusé de réception en préfecture
049-214903346-20201119-3bis-16-11-2020-
DE
Date de télétransmission : 19/11/2020
Date de réception préfecture : 19/11/2020

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/02/2021

Référence
1-08-02-2021

Objet de la délibération
ADRESSAGE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Date de la convocation
01/02/2021

Date d'affichage
15/02/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Maine et Loire
Le : 08/02/2021

Et

Publication ou notification du :

L' an 2021 et le 8 Février à 19 heures 45 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Loisirs de Sermaise sous la présidence de MAREK Gildas, Maire

Présents : M. MAREK Gildas, Maire, Mmes : GAUTHEUR Angélique, LELIEVRE Marie Lise, LEROUX Chantal, THIERRY Mélissa, MM : BROSSARD Nicolas, CHOISNET Nicolas, LALANDE Amaud, LEBOUCHER Yannick, MABIT Aurélien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEHOREAU Maryvonne à M. LEBOUCHER Yannick

A été nommée secrétaire : Mme LEROUX Chantal

Objet de la délibération : ADRESSAGE

Pour Anjou Fibre, il a été nécessaire de normaliser toutes les adresses de Sermaise. Il apparait aujourd'hui, que le lieu-dit Le Paradis ne possède pas d'adresse normalisée. Après discussion, les conseillers municipaux décident d'attribuer le 18, rue de la Mairie pour le lieu-dit Le Paradis, et chargent Mr le Maire de toutes les démarches administratives.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/02/2021
Le Maire

Gildas MAREK



11/02/2021

mail miodas - fabre @

Agfir p. Binasson. gaurp

Accusé de réception en préfecture
049-214903346-20210209-1-08-02-2021-DE
Date de télétransmission : 09/02/2021
Date de réception préfecture : 09/02/2021

